

Le Gouvernement subventionne la chloroquine au profit des populations



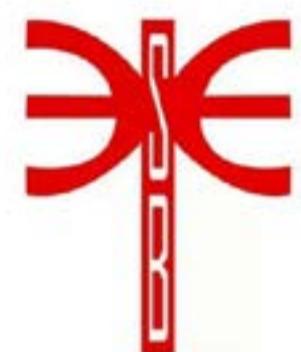
Le Journal de

NOTRE EPOQUE

Journal Béninois d'investigation, d'analyse et de publicité
Récépissé N° : 953/MISPCL/DC/DAI/SCC du 27 Mars 2007 (500fcfa)

www.notreepoque.bj

N° 118 du Mercredi 22 Avril 2020



Message SBEE COVID-19

CHOIX DE L'UNION PROGRESSISTE PAR MOELE-BÉNIN POUR LES COMMUNALES ET MUNICIPALES

P.3

Il C'est la volonté des militants!! selon Ayadji

Santé/Coronavirus:

P.4

Pourquoi ceux qui fument doivent arrêter par ces temps

Classement mondial de la liberté de la presse 2020

P.2

Le Bénin chute de 17 places

Covid-19

La FBF soutient les actions du Gouvernement

P.9

PÂTE À TARTINER À BASE DE CAJOU ET DE CACAO
TABLETTE DE CHOCOLAT NOIR 85% DE CACAO

Disponible dans les supermarchés



Erevan
Du Pont
World Market
Franc Prix
Supérette
Wezon

BSS
Mont Sinai
Opale Market
à Parakou
Central Coop
à Porto-Novo

+229 67 11 99 98 contact@smallsolde.com
Gounou, un goût unique au mérite

TENDANCES ACTUELLES

La mode aujourd'hui

Quand vulgarité et indécence s'y mélangent

La mode a investi tous les milieux et toutes les classes sociales. Chacun y va selon ses moyens et son milieu. Que ce soit en matière de coiffure, de vêtements et de chaussures. Le domaine qui attire notre attention aujourd'hui est l'habillement. Les tendances aussi bien chez les hommes que chez les femmes est le "slim", les tenues serrées. La mode aujourd'hui n'a plus de limite, elle a investi tous les milieux, que ce soit dans les collèges, les universités, les milieux professionnels et autres. Il n'est pas rare de rencontrer des élèves filles dans des tenues d'école assez déconcertantes : des tenues fantaisistes, moulantes voire sexy. L'école dont la vocation première est de donner une instruction de qualité aux apprenants pourrait facilement être confondue à un podium de Fashion car on y voit toutes les tenues tendance. La mode doit-elle investir les lieux de savoir ? Difficile de répondre à cette question. On retrouve parfois certaines personnes avec des tenues inadéquates pour le travail dans les bureaux. Il existe des types de tenue pour chaque occasion .Entre les tenues traditionnelles, les tenues de ville, les tenues relaxe, chacun doit savoir la tenue qu'il faut et quand il le faut. Ce qu'il est important de savoir c'est que l'habillement fait partie de la communication non verbale, l'habillement est un outil de communication. Même lors des entretiens d'embauche, un accent particulier est mis sur la façon dont le candidat au poste est habillé. L'apparence, la tenue vestimentaire et la posture véhiculent un message .Selon l'habillement vous envoyez des signaux positifs ou négatifs à votre entourage. Il y a des tenues qui inspirent le respect, d'autres qui dévalorisent et d'autres encore qui font voir la personne comme une personne de mœurs légères .La première des choses que quelqu'un qui vous voit pour la première fois regarde c'est votre habillement ,votre physique, il se fait déjà une impression de vous. Cette première impression peut jouer à la défaveur de l'individu selon la tenue portée. Dans le milieu professionnel, l'habillement doit aller de pair avec la fonction ou le poste occupé. Les jeunes filles et femmes doivent faire attention à leurs tenues .Leurs styles peuvent leur faire prêter des intentions. Leur entourage peut voir des signaux à travers leur façons de s'habiller alors que les intéressées même n'ont aucune idée de l'effet que produit leurs tenues sur les collègues hommes. Ceci est parfois un facteur favorisant le harcèlement sexuel en milieu professionnel. Les tenues moulantes sont à la mode mais il faut voir le degré qui peut être toléré. Sur le lieu de travail, il n'est pas interdit de porter des tenues à la mode, mais il faut veiller à ce que les tenues soient le moins extravagant possible ,pas trop sexy pour éviter de mettre à mal les collègues. La décence doit être de mise sur le lieu de travail. Pour les grandes cérémonies comme les mariages, les baptêmes et autres chacun fait son choix, certains optent pour les tenues traditionnelles et d'autres pour des tenues de ville. Tout dépend du goût de chacun. Les tenues du week-end sont des tenues souvent très relaxes. Les sorties à la plage, au restaurant, en boîte de nuit sont à l'affiche. La tenue relaxe ne signifie pas que n'importe quoi peut-être porté. Il n'est pas rare de rencontrer des gens dans des tenues vraiment déplacées à la limite vulgaire parce que c'est à la mode. Les jeans Destroyed par exemple qui sont très à la mode, on en voit où les déchirures sont faites avec esthétiques et de façon légère et c'est beau mais on en voit d'autres avec de grandes déchirures, où les parties du corps sont très visibles quand c'est porté ce qui paraît vraiment vilain et vulgaire. On voit des jeunes filles et femmes dans des tenues très moulantes et très courtes se pavane dans les rues sans souci. L'Afrique doit-elle perdre les valeurs au nom de la mode ? Cette question mérite d'être posée. Dans le jargon des jeunes, être à la mode signifie être branché et personne ne veut être classé parmi les non branchés. Tout est permis pour rester branché, les tenues fantaisistes, avec des couleurs criardes et des designs pas possibles. Ils vont jusqu'à prêter des tenues d'autres pour faire des photos pour se montrer branché sur facebook et les autres réseaux sociaux. Ils sont "Swag" comme ils aiment à le dire. Un véritable travail doit être fait au niveau de la société quant aux déviations qu'on observe de part et d'autres par rapport à la mode. Une photo indécente mise sur facebook peut-être la cause d'un refus d'emploi demain si les recruteurs lors des enquêtes font un tour sur la page facebook de l'individu. Ils pensent souvent que la jeunesse est une étape de la vie où l'on peut tout se permettre mais il y a des choses qui persistent et qui réapparaissent au moment où l'individu s'y attend le moins .Le passé rattrape toujours dit-on. Les parents doivent pouvoir jouer leurs rôles en recadrant le style vestimentaire de leurs enfants. On peut être à la mode sans être ni vulgaire ni indécent.

Moukaram A.M.BADAROU

" Le journal de NOTRE EPOQUE "

Classement mondial de la liberté de la presse 2020

Le Bénin chute de 17 places

C'est la 3ème chute mondiale la plus importante de l'édition 2020 de ce classement. En cause, selon Reporters Sans Frontières (RSF), "la multiplication des atteintes à la liberté de la presse". Sur le continent africain, les Comores (75ème, -19 points) et le Bénin (113ème, -17) sont, à en croire RSF, les deux pays qui ont connu "les reculs les plus importants". En 2019, le Bénin occupait le 96ème rang.



Bénin : Le code du numérique, nouvelle arme pour neutraliser la presse. Avec plus de 70 radios, une soixantaine de titres de presse et une quinzaine de chaînes de télévision, le Bénin dispose d'un paysage médiatique parmi les plus pluralistes de la région, et les journalistes béninois bénéficient d'une liberté d'expression certaine. Mais depuis l'accession au pouvoir en 2016 du président Patrice Talon, les activités de l'opposition sont très peu couvertes par la télévision d'État, et les médias sont sous étroite surveillance. Des « notes de cadrage » définissant des angles de traitement relevant très largement de la communication pro-gouvernementale sont envoyées aux rédactions après certains conseils des ministres. En 2018, la Haute Autorité de l'audiovisuel et de la communication (HAAC) a suspendu pour une durée indéterminée un célèbre journal proche de l'opposition. Sikka TV, qui appartient à Sébastien Ajavon, principal adversaire politique du président Patrice Talon, est toujours privée d'antenne, malgré une décision de justice de mai 2017 demandant sa réouverture. En 2019, la radio Soleil FM, qui appartient aussi à M. Ajavon, a été contrainte à la fermeture et à se séparer de ses journalistes après que la HAAC a refusé de lui renouveler

sa licence. Plusieurs journalistes et blogueurs ont été poursuivis depuis l'adoption, en avril 2018, d'une loi portant code du numérique, dont certaines dispositions répressives entravent la liberté de la presse en criminalisant les délits de presse en ligne. En vertu de cette loi, un journaliste a été condamné à 18 mois de prison ferme pour avoir rapporté, sur les réseaux sociaux, des propos du procureur de la République. C'est la première fois en Afrique de l'Ouest qu'un journaliste se retrouve en prison pour avoir relayé sur les réseaux sociaux des propos qui ont pourtant bien été tenus. RSF

La lettre de REPORTERS SANS FRONTIÈRES

Chèr(e)s ami(e)s,

Nous venons de dévoiler notre Classement mondial de la liberté de la presse 2020. Ce classement, qui évalue tous les ans la situation du journalisme dans 180 pays et territoires, démontre que la liberté de la presse sera durement affectée ces dix prochaines années en raison de cinq crises majeures: crise géopolitique (agressivité des modèles autoritaires), technologique (absence de régulations appropriées), démocratique («dénigrement de la presse et haine des journalistes encouragée par des chefs d'État démocratiquement élus»), de

confiance (suspicion en hausse envers les médias d'information) et économique (appauprissement du journalisme de qualité).

À ces cinq types de crises s'ajoute désormais une crise sanitaire. La pandémie du coronavirus sert en effet de prétexte à de nombreux gouvernements autoritaires pour mettre en œuvre la fameuse "doctrine du choc" : profiter de la neutralisation de la vie politique, de la sidération du public et de l'affaiblissement de la mobilisation pour imposer des mesures impossibles à adopter en temps normal. C'est le cas de la Chine (177e) et de l'Iran (173e, - 3 places), foyers de l'épidémie, qui ont mis en place des dispositifs de censure massifs. Mais c'est le cas aussi en Europe, en Hongrie (89e, - 2 places), où le Premier ministre Viktor Orbán a fait voter une loi dite "coronavirus".

Nous entrons dans une décennie décisive pour le journalisme. Le droit à une information libre, indépendante, pluraliste et fiable est de plus en plus menacé. Pour que cette décennie ne soit funeste pas pour la liberté de la presse, pour que les journalistes puissent continuer d'exercer cette fonction essentielle de tiers de confiance dans nos sociétés, notre mobilisation est plus que jamais indispensable. Vous pouvez dès à présent faire un don à RSF et relayer le plus possible notre Classement 2020 qui nous permet de faire pression sur les autorités, chefs d'Etats et gouvernements pour qu'ils améliorent la situation de la liberté de la presse dans leurs pays. Votre soutien nous est précieux.

Merci !

REPORTERS SANS FRONTIÈRES

Pauline Adès-Mével

Rédactrice en chef

Togo- Politique : Arrestation de l'ancien candidat à élection présidentielle du 22 février 2020

Au Togo après avoir refusé par trois fois de répondre à l'invitation des services judiciaires agissant sur réquisition du procureur de la république, l'ancien candidat à élection présidentielle du 22 février 2020,

Agbeyomey Codjo, a été interpellé à son domicile afin de pouvoir être entendu dans le cadre de l'enquête qui le vise. Pour la justice togolaise cette action s'inscrit dans un cadre parfaitement légal et dans le respect

des droits du concerné. Force doit rester à la loi car la démocratie n'est pas synonyme d'anarchie.

Aristide Abidjo

Directeur de publication délégué

Prudence SEKODO
95 692 885

Conseillers éditoriaux

Elias BEHANZIN
Léon KOBODE
Luc Aimé DANSOU

Directeur de la rédaction

Hervé Prudence HESSOU

Rédacteur en chef

Jesdias LIKPETE

Rédaction

Ambroise AMETOWONA

Desk Sport

Gaël HESSOU
Aubin Monge BANKOLE
Rogerio APLOGAN

Correspondant

Kanon NONDICHAO
(Abomey)
Aristide ABIDJO (Lomé)

Service Commercial

Sidoine YEHOUESSI
(95 814 065)

En attendant une décision officielle pour les communales et municipales Flirt entre Moele-Benin et l'Union Progressiste

Une délégation du Parti MOELE-BÉNIN a tenu une rencontre d'échange avec des responsables de l'Union Progressiste au siège de l'Union à Cotonou ce dimanche 19 Avril. Des discussions, une collaboration entre les deux partis politiques, ceci exclusivement dans le cadre des élections communales du 17 mai 2020 est envisagé. Un communiqué conjoint viendra préciser la nature de cette collaboration.

LIRE LA NOTE D'INFORMATION MOELE-BÉNIN

Le dimanche 19 avril 2020, une délégation du Parti MOELE-BÉNIN a tenu une rencontre d'échange avec des responsables de l'Union Progressiste au siège de l'Union à Cotonou.

Moele-Benin et Union progressiste Le mariage scellé, voici la déclaration conjointe



DÉCLARATION CONJOINTE MOELE-BÉNIN/UNION PROGRESSISTE

A l'initiative du Mouvement des Elites Engagées pour l'Emancipation du Bénin s'est tenue, au siège de l'Union Progressiste, une rencontre entre les délégations des deux partis politiques le dimanche 19 avril 2020. Les échanges se sont déroulés dans une ambiance empreinte de convivialité et de franchise militante. Ils ont montré de larges convergences de vue sur l'appréciation de la situation nationale, sur les objectifs poursuivis, sur les idéaux et les visions. Dans le souci de continuer à promouvoir ces aspirations et ces valeurs communes durant la campagne électorale, le Mouvement des Elites Engagées pour l'Emergence du Bénin a fait part de sa décision de soutenir les candidats de l'Union Progrès-

siste aux élections communales du 17 mai 2020. Saluant cette décision de haute portée politique, l'Union Progressiste l'apprécie comme une contribution importante à la promotion, à la primauté et au triomphe des combats d'idées et de propositions dans la conduite des activités politiques. Elle remercie le Mouvement des Elites Engagées pour l'Emancipation du Bénin pour ce saut qualitatif important dans l'action politique. Cette vision novatrice ouvre de nouvelles perspectives à la satisfaction des aspirations du peuple béninois. Les deux partis politiques décident de rendre publique la présente Déclaration qui consacre leur volonté de collaboration et conviennent de la mutualisation de leurs efforts pour une victoire massive de l'Union Progressiste le 17 Mai 2020. Les deux partis politiques décident également de mettre en place un Comité paritaire chargé de la rédaction d'une feuille de route et de préciser les mécanismes d'action commune des militants dans les circonscriptions électorales que sont les arrondissements. Tout en réaffirmant leur autonomie existentielle

Christelle HOUNDONOUGBO.
Les discussions ont porté sur une collaboration entre les deux partis politiques, ceci exclusivement dans le cadre des élections communales du 17 mai 2020. Un communiqué conjoint viendra préciser la nature de cette collaboration.

MOELE-BÉNIN rendra publique une déclaration pour informer ses militants et sympathisants de la ligne de conduite à suivre pour le compte desdites élections.

Cotonou, le 20 avril 2020.
Le Secrétaire Général,
Céphise BEO AGUIAR.

et organisationnelle, les deux partis politiques saluent la réforme du système partisan et entendent contribuer à sa mise en œuvre dans un esprit de grande ouverture et d'engagement patriotique.

Le Président de MOELE-BÉNIN,
O. H. S. Jacques AYADJI
Le Président de l'UP,
Bruno AMOUSSOU.



Choix de l'Union Progressiste par MOELE-BÉNIN pour les Communales et municipales « C'est la volonté des militants » selon Ayadji

Le Mouvement des Elites Engagées pour l'Émancipation du Bénin, MOELE-BÉNIN, et l'Union Progressiste, UP, se sont librement donné la main en vue de la conquête des 77 conseils communaux et municipaux au soir du scrutin du 17 mai prochain. Au lendemain de la rencontre du dimanche 19 avril 2020, qui a permis à ces deux partis de l'arène politique de sceller un partenariat, le président de MOELE-BÉNIN revient sur ce choix politique.



DECLARATION DE PRESSE DU PARTI MOELE-BENIN PAR LE PRESIDENT O. H. S. JACQUES AYADJI

Cotonou, le 21 avril 2020, Siège national.

Mesdames et Messieurs les membres du Bureau Politique National de MOELE-BÉNIN, Mesdames et Messieurs les membres du Bureau Directeur National de MOELE-BÉNIN, Chers Responsables à divers niveaux de MOELE-BÉNIN, Chers Militants et Sympathisants de MOELE-BÉNIN,

Mesdames et Messieurs les journalistes, Seuls ceux qui osent échouer avec grandeur

peuvent réussir avec grandeur Robert KENNEDY. Oui ! MOELE-BÉNIN vient doser échouer avec grandeur pour, sur les traces de Robert KENNEDY, réussir avec grandeur! Le dimanche 19 avril 2020, deux partis de notre arène politique ont scellé un partenariat qui fera certainement date dans l'histoire politique de notre beau pays, le Bénin. Le Mouvement des Elites Engagées pour l'Émancipation du Bénin, MOELE-BÉNIN, et l'Union Progressiste, UP, se sont librement donné la main en vue de la conquête des 77 conseils communaux et municipaux au soir du scrutin du 17 mai prochain. Cet acte de haute portée historique et politique est la manifestation concrète du soutien de MOELE-BÉNIN, de ses militants et sympathisants à l'Union Progressiste et à ses 3630 candidats dans le cadre de ces joutes électorales. Ce soutien, faut-il le rappeler, est d'abord le choix des militants, de la base au sommet. En effet à la suite du rejet de la déclaration de candidature de MOELE-BÉNIN, dans les conditions que vous connaissez et sur lesquelles nous estimons qu'il n'est point utile de tergiverser, la Direction du parti a entrepris une large consultation des militants et sympathisants, à tous les niveaux, pour décider ensemble de la conduite à tenir. A l'arri-

MOELE-BÉNIN: NEVER DOUBT!
DANS LA VÉRITÉ NOUS TRAVAILLONS
POUR LA PATRIE!
JE VOUS REMERCIE.

Editorial

L'école de la pipe, de la drogue et des partouzes

Les Béninois ont été très choqués cette semaine avec les vidoos des élèves de certains collèges de Cotonou. Des vidéos obscènes réalisées dans les enceintes des collèges avec les apprenants en uniforme. Jeux sensuels et sexuels, drogue, cigarette : tout y apparait. La démission des parents : l'une des premières causes de la dépravation des adolescents et jeunes. Les parents ne jouent plus leurs rôles d'éducateurs comme il faut parce que très occupés parfois pour chercher de quoi nourrir ces derniers. Les réseaux sociaux dévoilent aujourd'hui le vrai visage du monde. Le tableau est tellement sombre que l'on se demande parfois si la fin du monde n'est pas proche. Les viols, les agressions, la dépravation, la prostitution, la drogue, les sextape semblent être aujourd'hui le quotidien de la grande partie des jeunes et adolescents. Il y a quelques années beaucoup savaient qu'il existait chez certains adolescents et jeunes des comportements immoraux mais n'avaient pas l'occasion de le vivre. Aujourd'hui on le vit en direct via les réseaux sociaux, la plaie est plus profonde qu'elle ne paraît. La démission des parents, l'accès aux réseaux sociaux, les telenovelas, le laxisme des parents, les mauvaises fréquentations la pauvreté.... Les ministres en charge de l'éducation ont pris leurs responsabilités, les collèges concernés ont tenu des conseils de discipline et ont infligé des sanctions mais tout cela n'effacera pas la honte des parents de ces élèves qui apparaissent dans les vidéos. C'est le début de la descente aux enfers de ces élèves. Après les punitions il faudrait penser à les faire suivre par les spécialistes pour leur éviter de sombrer.

HPH

LE GEAI BLEU

La chronique de Kangny-Hessou Jean Damascène



Une occasion de chute!

« Nøø gà n tora diúura yiire », proverbe bariba qui signifie en français, « Si la bouche pêche, c'est le genou qui se plie ». La bouche de Armand qui aurait pu s'appeler « Bani Gansè » a péché contre ses frères d'appartenance au même territoire. Ceux-ci appelés « Foulani » ont eu un député dans le système de scrutin de liste. Le jeune Armand s'en offusque et en fait un argument de campagne pour galvaniser sa petite troupe clairsemée. Ces propos condamnables ne sont pas inédits dans l'histoire des communales au Bénin.

Cette fable vaut bien un mea culpa pour le jeune Armand qui n'est ni républicain ni patriote

Bien avant lui, l'universitaire Yaya Aboukar a tenu des propos similaires avec quelque nuance à l'encontre d'un autre groupe ethnique vivant à Parakou quelques mois plus tôt. L'auteur d'une erreur n'est pas toujours celui qui demande pardon. C'est son groupe qui doit le faire à sa place et en sa présence. Le Bloc dit Républicain auquel il appartient se doit de condamner les propos inappropriés. Au demeurant, la haine ne conduit qu'à des écarts désastreux. Le jeune Armand se doit de méditer La Fontaine en cette guerre entre le pot de terre et le pot de fer : « Au moindre hoquet qu'ils trouvent, le pot de terre en souffre ». Cette fable vaut bien un mea culpa pour le jeune Armand qui n'est ni républicain ni patriote.

Santé

Pourquoi ceux qui fument doivent arrêter par ces temps de corona virus ?

Quelle hygiène de vie devrait-on avoir par ces temps de corona virus ? Les explications du Professeur Gildas AGODOPKESSI : spécialiste des maladies respiratoires, tabacologue, Professeur à l'Université d'Abomey Calavi. L'infection à corona n'épargne personne, tout le monde peut être atteint et cette infection a des effets sur des sujets qui ont ce qu'on appelle les tares médicales. Au nom de ces tares médicales on peut trouver effectivement le tabagisme quelque soit sa forme. L'exposition aux fumées de tabac entraîne l'exposition à un certains

nombre de substances dans l'organisme dont certains ont un effet irritant et d'autres un effet cancérogène. Tous ces effets vont contribuer à éprouver le système immunitaire alors que l'infection à corona virus sur des sujets qui ont une immunité déjà éprouvée entraîne beaucoup plus de conséquences. Il est donc prévisible que les sujets qui fument, lorsqu'ils vont faire l'infection à corona virus, cette infection va être sévère et le risque va être forcément plus grand. En dehors de cela, concernant le traitement, il faut préciser que la fumée entraîne

des effets d'inflammation, cette inflammation n'arrange pas les traitements qui sont proposés et qui vont faire appel à des antis inflammatoires. Donc il y a l'inflammation due à l'exposition à la fumée de tabac qui va s'ajouter à l'inflammation de l'infection, ce qui va rendre la résolution beaucoup plus complexe. Quand on parle de tabagisme, ça prend en compte toutes les formes de tabagisme à savoir fumer le tabac, chiquer, tabagisme passif (aspirer la fumée en étant à côté d'un fumeur) jusqu'à la chicha. La chicha expose l'organisme à des effets semblables à ceux de la

cigarette mais parfois des effets plus grave parce que la fumée de la chicha est ionisée dans la vapeur d'eau et le contact avec l'organisme est d'avantage délétère. Il faut noter que le dispositif de la chicha est souvent passé d'une bouche à une autre avec les risques d'infections et particulièrement par ce temps de corona virus cela s'avère dangereux. La chicha peut être une source de transmission de la maladie du corona donc il faut conseiller aux personnes de notre entourage qui s'exposent à la fumée de s'abstenir. Ceux qui fument doivent s'abstenir de fumer pour maintenir leurs santés

et éviter de créer une baisse de l'immunité, toute chose que l'infection à corona viendra aggraver. S'il arrivait que l'infection à corona les atteignait, que l'organisme puisse avoir les moyens de se défendre. Il faut opter pour d'autres activités plus saines comme le sport et avoir une bonne hygiène de vie.

- 1 Le sport régulier est un stimulant de l'immunité.
- 2 Il faut manger des repas équilibrés en fruits et légumes ,ce qui permet de restaurer l'immunité.
- 3 Il faut avoir des distractions saines.
- 4 il faut éviter les situations de stress. Le stress ne fait pas du

bien à l'organisme.
5 Il faut éviter de se surmener : travailler mais aussi se reposer et surtout bien dormir.

6 Il faut penser à des choses positives et se débarrasser de toute négativité. Ce sont autant de choses qui peuvent aider à renforcer l'immunité.

Karimath Foumilayo Lawani : Présidente de l'ONG Eduquons Autrement
Page facebook : Programme Eduquons Autrement

DRAME À Lokossa

Décès d'un bébé pour port de masque

C'est le jour du marché de Lokossa. Dame Françoise est une jeune mère. Comme des centaines de femmes de la localité, elle s'invite dans ce lieu public qui draine une marée de personnes et d'animaux. Dame Françoise est une citoyenne bien informée qui respecte les mesures barrières afin de se protéger du coronavirus. Et pour preuve, elle se rend dans ce marché portant comme recommandé son masque. La jeune mère comme beaucoup de femmes a bravé la foule immense du marché

avec son enfant sur le dos. Aussi a-t-elle décidé de protéger la vie de son bébé de six mois.

Elle lui a donc porté un cache-nez, l'a attaché au dos et plus encore protégé du soleil en mettant sur elle une couverture comme on en fait souvent. Ce fut peut-être son appel au malheur. Confiant et animée d'un sentiment de précautions bien prises, elle entreprit ses opérations au grand Marché Nesto d'Almeida. Pour qui connaît un marché qui s'anime, l'expérience est toujours haletante. Il faut mar-

cher longtemps entre trente-six étalages, discuter les prix, essayer plusieurs marchands, s'arrêter un instant et bavarder, etc.

Dame Françoise et sa petite fille allaient quasiment passer par ce cérémonial pour que la cuisine familiale se porte au mieux par ces heures dures. Mais hélas ! Le macabre s'invita dans l'histoire et en fit un triste fait divers. Dame Françoise sans arrière-pensées et sans y prendre garde a péché par son excès de zèle et de surprotection. Sa petite

fille de six mois supportant mal tout ce dispositif a livré une rude bataille pour capter l'oxygène vital pendant des minutes. Elle s'est bien débattue mais ses larmes n'ont pu alarmer la mère de son inconfortable bataille. Quelle mère n'a pas simplement calmé son enfant pleurant au dos en lui administrant quelques doux coups dans le bas des fesses

?

N'en voulez pas à Dame Françoise car c'est ce qu'elle fit. Et quand la faible enfant se tut dans son dos la tête vers l'arrière,

elle se dit que ces caprices s'étaient calmés. Il fallut que les marchandes interpellent Dame Françoise. "L'enfant dort ! L'enfant dort !". Oui l'enfant a dormi, d'un repos éternel en luttant pour un brin d'oxygène. Sa mère défit son pagne, retourna son bébé vers elle pour s'apercevoir qu'elle ne dormait point. Elle était morte d'un manque d'oxygène, étouffée par un cache-nez doublé d'une couverture de protection par crainte du coronavirus entre autres.

Ce fait divers nous interpelle tous et mé-

rite qu'on y réfléchisse sans jugement abusif. La jeune mère aurait mieux fait de ne pas porter un masque à son enfant ? Serait-ce la couverture placée sur le bébé qui causa ce malheur ? Toujours est-il que tout partit de deux bonnes intentions dont la résultante fut fatale pour la jeune âme. La peur et l'ignorance ne devraient pas tuer plus vite que la maladie. Faisons bien attention et protégeons-nous de façon intelligente.

Source : Externe

La vie conjugale

8 conseils pour les femmes en couple

1 - LA PROPRETÉ : C'est important pour une femme de soigner son apparence en général et son hygiène en particulier, surtout dans le lit. Un corps toujours propre et une haleine toujours agréable valent mieux que tous les superflus extravagants.

2- LE RESPECT : La femme doit être « soumise » envers son homme, non pour se faire dominer, mais à travers son sens du respect, sa disponibilité, sa docilité et sans discrétion : Ne parlez jamais des détails de votre vie de couple avec d'autres { surtout pas les copines ou voisines }; Ne boudez

pas et ne critiquez pas tout le temps votre homme; Ne faites rien qui puisse l'affecter négativement, le choquer, ou l'agacer pour ne pas compromettre la quiétude de votre relation.

3- LA COMMUNICATION : Il est nécessaire de maintenir un bon dialogue à tous les niveaux dans le couple et en la matière la complicité de la femme envers son homme est très importante : la femme doit jouer la modératrice dans les échanges et emmener l'homme à mieux communiquer avec elle surtout dans le calme.

4- L'ATTENTION : L'une des forces de la femme, c'est de

pouvoir toujours se montrer attentive et attentionnée envers son homme, dans les petites choses surtout : parfois un petit sourire, un clin d'œil, des petits câlins, ou des paroles apaisées peuvent mettre l'homme à son aise envers vous.

5- L'INTIMITÉ : Il est mieux d'avoir une chambre à coucher séparée pour les enfants et les parents. Les enfants doivent apprendre à frapper à la porte avant de rentrer. La chambre conjugale ne doit pas être un tribunal pour soulever et régler toujours les problèmes mais plutôt un temple paisible et un refuge pour partager des mo-

ments de complicité et de bonheur à deux. Le lit n'est pas fait seulement pour dormir : c'est le cadre idéal pour partager, se côtoyer, vivre à fond l'intimité et s'endormir ensemble.

6- LA SEXUALITÉ : La femme doit voir la vie sexuelle comme un feu dans le foyer... Il ne faut jamais laisser le feu s'éteindre. Alimentez, entretenez, garnissez, et pimentez la vie sexuelle de votre couple, gage de la stabilité et de l'harmonie conjugale : Ne laissez pas l'homme décider de tout, prenez aussi des initiatives, changez de position, changez de cadre, portez de jolis dessous, prenez un

bain ensemble avec votre mec, mettez des bougies ou des veilleuses d'ambiance, soyez créatives... et surtout, pratiquez votre relation sexuelle régulièrement et activement.

7- LA PATIENCE : La femme a beau tout donner, il y aura toujours des difficultés à surmonter dans le couple. C'est pourquoi elle doit faire preuve de patience et de tolérance envers son homme afin de l'aider à s'améliorer. Nul n'est parfait mais grâce à sa maîtrise et sa patience, la femme peut trouver la clé pour tirer son couple d'affaires en toutes situations.

8- LE REPAS CONJUGAL : La femme doit se mettre dans la peau de son homme tout en ayant connaissance de ces mets préférés. Ainsi il est du devoir de la femme de préparer à manger à son mari. De savoir alternée et assurer les plats préférés de son homme. Ce champ d'application qu'est la cuisine ne relève pas des prérogatives de la domestique. C'est à la femme de préparer à manger et servir son mari une fois à la table et non la domestique car cela participe de l'harmonie du couple.

Soyez la femme dont votre homme a toujours rêvé d'avoir.

Code de déontologie de la presse béninoise

Préambule

Les associations nationales des professionnels de l'information et de la communication affirment leur volonté de perpétuer les traditions de lutte de la presse béninoise pour la liberté d'expression et le droit du public à l'information. Des instances africaines d'autorégulation des médias sont similaires. Elles marquent également leur engagement à promouvoir la culture démocratique en conformité avec la Constitution du 11 décembre 1990 qui garantit la liberté de presse au Bénin.

Elles sont convaincues que les responsabilités, qui incombent aux journalistes dans la mission d'information du public, prennent toute autre responsabilité, en particulier à l'égard de leurs employeurs et des pouvoirs publics.

Elles soutiennent que cette mission ne peut être assumée que sur la base de saines pratiques professionnelles. Elles ont, par conséquent, décidé d'élaborer un code de déontologie qui énonce les devoirs et les droits du journaliste dans l'exercice de sa profession au Bénin. Les associations nationales des professionnels de l'information et de la communication souscrivent à la présente déclaration, objet de ce code. Les journalistes et techniciens de la communication s'engagent à observer rigoureusement, dans leur pratique quotidienne, les principes qui en découlent, pour la dignité, la crédibilité et le prestige de la profession de journaliste au Bénin.

Déclaration des devoirs

Dans la recherche, le traitement et la diffusion de l'information ainsi que le commentaire des événements, les devoirs essentiels du journaliste sont : Art 1er. L'honnêteté et le droit du public à des informations vraies. Le journaliste est tenu de respecter les faits, quoi que cela puisse lui coûter personnellement, et ce en raison du droit que le public a de connaître la vérité.

Art 2. La responsabilité sociale

Le journaliste publie uniquement les informations dont l'origine, la véracité et l'exactitude sont établies. Le moindre doute l'oblige à s'abstenir ou à émettre les réserves nécessaires dans les formes professionnelles requises.

Le traitement des informations susceptibles de mettre en péril la société, requiert du journaliste, une grande rigueur professionnelle et, au besoin, une certaine circonspection.

Art 3: Le rectificatif, le droit de réponse et le droit de réplique

Les fausses nouvelles et les informations inexactes publiées doivent être spontanément rectifiées. Le droit de réponse et le droit de réplique sont garantis aux individus et aux organisations, dans les conditions prévues par la loi. Le droit de réponse et le droit de réplique ne peuvent s'exercer que dans l'organe qui a publié l'information contestée.

Art 4. Le respect de la vie privée et de la dignité humaine

Le journaliste respecte les droits de l'individu à la vie privée et à la dignité. La publication des informations qui touchent à la vie privée d'individu ne peut être justifiée que par l'intérêt public.

Art 5. L'intégrité professionnelle, les dons et les libéralités

En dehors de la rémunération qui lui est due par son employeur dans le cadre de ses services professionnels, le journaliste doit refuser de toucher de l'argent ou tout avantage en nature des mains des bénéficiaires ou des personnes concernées par ses services, quelle qu'en soit la valeur et pour quelque cause que ce soit. Il ne cède à aucune pression et n'accepte de

directive rédactionnelle que des responsables de la rédaction. Le journaliste s'interdit tout chantage par la publication ou la non-publication d'une information contre rémunération.

Art 6. Le plagiat

Le journaliste s'interdit le plagiat, la calomnie, la diffamation, l'injure et les accusations sans fondement.

Art 7. Le secret professionnel

Le journaliste garde le secret professionnel et ne divulgue pas la source des informations obtenues confidentiellement.

Art 8. La séparation des commentaires des faits

Le journaliste est libre de prendre position sur n'importe quelle question. Il a l'obligation de séparer le commentaire des faits. Dans le commentaire, il doit tenir le scrupule et le souci de l'équilibre pour règles premières dans la publication de ses informations.

Art 9: La séparation de l'information de la publicité

L'information et la publicité doivent être séparées.

Art 10. L'incitation à la haine raciale et ethnique

Le journaliste se refuse à toute publication incitant à la haine tribale, raciale et religieuse. Il doit proscrire toute forme de discrimination. Il s'interdit l'apologie du crime.

Art 11. Le sensationnel

Le journaliste s'interdit les titres sensationnels sans commune mesure avec le contenu des publications.

Art 12. Les restrictions à l'information

Aucune information ne doit être altérée ni supprimée tant qu'elle ne porte pas atteinte à la sécurité de l'Etat.

Art 13. L'identité de l'information

Le journaliste est responsable de ses publications, du choix des photographies, des extraits sonores, des images et de son commentaire, et ceci en accord avec ses supérieurs hiérarchiques. Il signale, de façon explicite, un reportage qui n'a pu être filmé mais qui a été soit reconstitué, soit scénarisé. Il avertit s'il s'agit d'images d'archives, d'un " faux direct" ou d'un " direct", d'éléments d'information ou de publicité.

Art 14. L'honneur professionnel

Le journaliste évite d'utiliser des méthodes déloyales pour obtenir des informations, des photographies et des illustrations.

Art 15: La protection des mineurs

Le journaliste respecte et protège les droits des mineurs en s'abstenant de publier leurs photographies et de révéler leur identité.

Art 16. La violence et les obscénités

Le journaliste doit s'abstenir, autant que possible, de publier des scènes de violence, des images macabres et obscènes.

Art 17. La confraternité

Le journaliste doit rechercher la confraternité. Il s'interdit d'utiliser les colonnes des journaux ou les antennes, à des fins de règlement de compte avec ses confrères. Le journaliste ne sollicite pas la place d'un confrère, ni ne provoque son licenciement en offrant de travailler à des conditions inférieures.

Art 18. Incompatibilité des fonctions de journaliste et d'attaché de presse

La fonction d'attaché de presse, de chargé de relations publiques et autres fonctions assimilées, est incompatible avec l'exercice cumulé de la profession de journaliste.

Art 19. Le devoir de compétence

Avant de produire un article ou une émission, le journaliste doit tenir compte des limites de ses aptitudes et ses connaissances. Le journaliste n'aborde ses sujets qu'après avoir fait un minimum d'effort de recherche ou d'enquête. Le journaliste doit constamment améliorer ses talents et ses pratiques professionnelles en se cultivant et en participant aux activités de formation permanente organisées par les diverses associations professionnelles.

Art 20. Les juridictions

Tout manquement aux dispositions du présent code de déontologie expose son auteur à des sanctions disciplinaires qui pourront lui être infligées par les instances d'autorégulation des médias et les associations professionnelles. Le journaliste accepte la juridiction de ses pairs, ainsi que les décisions issues des délibérations des instances ci-dessus mentionnées. Le journaliste s'oblige à connaître la législation en matière de presse.

Déclaration des droits

Tout journaliste doit, dans l'exercice de sa profession, revendiquer les droits suivants :

Art 21. Le libre accès aux sources

Le journaliste, dans l'exercice de sa profession, a accès à toutes les sources d'information et a le droit d'enquêter librement sur tous les faits qui conditionnent la vie publique.

Art 22. Le refus de subordination

Le journaliste a le droit de refuser toute subordination contraire à la ligne éditoriale de son organe de presse.

Art 23. La clause de conscience

Le journaliste, dans l'exercice de sa profession, peut invoquer la clause de conscience. Il peut refuser d'écrire ou de lire des commentaires ou éditoriaux politiques contraires aux règles de déontologie de la profession ou d'être le censeur des articles, œuvres radiophoniques et télévisuelles de ses pairs, sur des bases autres que professionnelles. En cas de conflit lié à la clause de conscience, le journaliste peut se libérer de ses engagements contractuels à l'égard de son entreprise, dans les mêmes conditions et avec les mêmes droits qu'un licenciement.

Art 24. La protection du journaliste

Le journaliste a droit, sur toute l'étendue du territoire national, et ce sans condition ni restriction, à la sécurité de sa personne, de son matériel de travail, à la protection légale et au respect de sa dignité.

Art 25. L'obligation de consultation

L'équipe rédactionnelle doit être obligatoirement informée de toute décision importante de nature à affecter la vie de l'entreprise. Elle doit être au moins consultée, avant décision définitive, sur toute mesure intéressant la composition de la rédaction : embauche, licenciement, mutation et promotion de journalistes.

Art 26. Le contrat et la rémunération

En considération de sa fonction et de ses responsabilités, le journaliste a droit non seulement au bénéfice des conventions collectives, mais aussi à un contrat individuel assurant la sécurité matérielle et morale ainsi qu'à une rémunération correspondant au rôle social qui est le sien et qui garantisse son indépendance économique.

Fait à Cotonou, le 24 Septembre 1999

Mis à jour le 15 juin 2005

4 ans de gouvernance / Numérique et de la Digitalisation, Aurélie Adam Soulé Zoumarou

“Le numérique va continuer à entrer dans les établissements scolaires.”

Le chef de l’État Patrice Talon accorde du prix au secteur du numérique au point d’en faire une de ses priorités. Le pari est grand, vous le savez, mais pas impossible surtout lorsqu’il entre dans le devoir d’offrir aux filles et fils du Bénin plusieurs opportunités. Ainsi, Patrice Talon et son gouvernement ont-ils clairement affiché leur ambition d’utiliser les TIC comme élément catalyseur de la dynamique économique afin justement d’opter pour la modernisation du Bénin. Pour mieux appréhender justement les réformes et différentes actions dans le secteur numérique, nous recevons Mme Aurélie Adam Soulé Zoumarou



Journaliste : Madame la ministre, vous le savez, le numérique ce sont six (6) projets phares et bien d’autres déclinés en réformes engagées et actions impliquant plusieurs secteurs d’activités; avant de les énumérer, vous voudriez bien nous préciser la vision du chef de l’État dans le secteur du numérique?

Ministre : La vision du Président Patrice Talon dans le secteur du numérique, c’est de faire du Bénin la plate-forme de services de l’Afrique de l’Ouest; et cette vision, je pense qu’il est important de le dire, s’est traduite par le fait de positionner ce secteur donc le secteur du numérique parmi les secteurs stratégiques pour la relance économique de notre pays. Vous convenez avec moi qu’il sera important de rendre hommage au président de la République pour cette noble et grande vision pour notre pays, cette vision pour le secteur du numérique. En tant que nation, je pense que c’est une grande chance d’avoir un leader, un président de la République qui a su apprécier la place que le numérique et la digitalisation occupent et donc positionner ce secteur comme prioritaire dans notre pays, le Bénin.

Vous savez, je peux vous le dire parce que je suis du secteur, parce qu’au cours de ma vie professionnelle, j’ai eu l’occasion de travailler avec de nombreux pays et beaucoup n’avaient pas cette chance là. Lorsqu’on entame, on met en œuvre une transformation digitale engagée en tant que pays, on peut accélérer sa marche vers le développement et c’est la preuve si besoin en était que le président Patrice Talon maîtrise les enjeux de développement du XXI^e siècle avec cette vision là.

Alors, finalement, le numérique est une réelle opportunité pour un pays comme le Bénin ? Le numérique est une très grande opportunité. Et lorsque le président de la République, le président Patrice Talon a donc mis en œuvre cette

vision, ce que nous avons fait au niveau du secteur, au niveau du ministère, c’est de décliner cette vision à travers notre politique sectorielle dont la déclaration a été adoptée au mois de Novembre en 2016 et ensuite, le plan stratégique évidemment qui en suit s’est décliné à travers les six (6) projets phares du secteur du numérique que l’on retrouve dans le Programme d’Actions du Gouvernement. Alors, en quatre ans de pouvoir, bien de choses ont été réalisées dans le secteur du numérique.

Justement et oui ! Mme la Ministre, avant de poursuivre, vous voudriez bien nous rappeler les grands axes de votre secteur d’activité ?

Je parlais donc des six projets phares ; c’est ce qu’il faut retenir dans le PAG pour le secteur du numérique. Nous avons un projet relatif au déploiement de l’Internet haut et très haut débit sur toute l’étendue du territoire national. Nous avons un projet phare relatif à la généralisation de l’usage du numérique par l’éducation et la formation. Nous avons également un projet relatif à la mise en œuvre de l’administration intelligente que nous appelons le SmartGouv; ensuite, nous avons le passage à la télévision numérique terrestre. On a également le développement du commerce électronique et de l’écosystème... L’e-commerce ?

Tout à fait ! L’e-commerce ! Et comme sixième projet, la promotion et le développement des contenus numériques dans notre pays.

Que comprendre de l’installation de la fibre optique et son impact sur les nouvelles offres de Bénin Télécoms Services, Madame Aurélie Adam Soulé Zoumarou ?

Nous sommes là en plein dans le projet phare relatif au déploiement de l’Internet haut et très haut débit. Ce qu’il s’est passé, c’est quoi ? C’est qu’en 2016, lorsqu’on a établi le diagnostic du secteur du numérique, nous avons fait

deux constats majeurs. Le premier, c’est qu’il y a une carence en infrastructures numériques terrestres bien que nous ayons deux câbles sous-marins qui atterrissaient au Bénin. Ce qui est quand même quelque chose de majeur en tant qu’infrastructure. Deuxième défi majeur en 2016 qui a été constaté, c’est l’insuffisance d’investissements des opérateurs dans le déploiement des infrastructures terrestres. Et ces deux défis se remarquaient ou se cristallisaient autour d’une faible adoption des usages numériques. On était à peu près à 20% de pénétration Internet.

Du coup, le gouvernement, l’État a pris la résolution ferme et courageuse d’investir massivement dans le déploiement des infrastructures numériques. Nous avons déployé plus de 2000 kilomètres de fibre optique pour pourvoir réhabiliter notre dorsale nationale qui permet en fait du Nord jusqu’au Sud de pouvoir faire passer la fibre optique et permettre donc que les services soient de meilleure qualité. Ensuite, on a déployé plus de 200 kilomètres également de fibres complémentaires pour que la fibre optique se rapproche des différentes communes. Donc au niveau de ces communes, nous avons fait ce qu’on appelle des boucles métropolitaines. Et aujourd’hui, la majorité des communes de notre pays ont cet accès à la fibre; ce qui est important pour le développement des usages.

Et forcément une grande couverture en matière d’Internet sur l’ensemble du territoire.

Tout à fait. Aujourd’hui, nous sommes, selon les derniers chiffres de l’Arcep, à peu près à 53% de pénétration Internet.

Alors que nous sommes partis de 20%...

De 20% en 2015 à 53% en 2019. La progression est plutôt positive. Donc, l’objectif de tous ces investissements, c’est bien entendu que les populations, que nos compatriotes, que je salue au passage puissent, en fait, bénéficier de services innovants et de qualité.

Mme la Ministre, on y reste. On reste toujours dans cette même dynamique pour demander maintenant quelle est votre analyse de la qualité et du coût, le rapport qualité coût de l’Internet au Bénin ?

Je pense que vous parlez de rapport qualité-prix, et ce rapport qualité-prix s’est considérablement amélioré ces dernières années dans notre pays. Tout à l’heure, je parlais des investissements que nous avons faits dans ce secteur; Investissements dont le but ultime est d’améliorer la qualité des services.

Nous avons apporté des infrastructures de dernière génération, modernisé le réseau d’infrastructures numériques, et vous savez qu’il y a la société béninoise d’infrastructures numériques (La SBIN) aujourd’hui qui reprend l’ensemble de ce patrimoine... ce patrimoine infrastructurel de l’État. Nous avons fait ces investissements pour que les populations, les entreprises aient accès à des services de qualité, donc amélioration de la qualité.

Un autre point qui concerne l’amélioration de la qualité, c’est l’autorité de régulation des communications électroniques et de la poste qui, de par la loi, a cette mission de veiller au suivi et au contrôle de la qualité de service. Et cette autorité dispose des outils et des mécanismes ; donc les décisions qu’elle prend pour fixer les

indicateurs de qualité de service, les mesures qui sont faites de façon périodique pour vérifier, mesurer la performance des opérateurs comme on l’appelle dans notre jargon, et un dispositif qui permet un suivi permanent de la qualité de service des opérateurs. Et d’ailleurs, les résultats de ces différentes mesures sont disponibles au niveau du régulateur. Je crois qu’ils les mettent en ligne sur leur site Internet. Donc au niveau de la qualité, il a investissements, suivi, mesure et contrôle de la qualité de service. Mais il y a un point important que je voudrais souligner puisque nos compatriotes nous suivent. La qualité dépend aussi de l’usage et en tant que consommateur des services de communications électroniques, il faut choisir le type d’Internet qui est convenable pour l’usage que vous voulez avoir...

Qui convient à son activité...

Voilà... Il y a des usages qui ne sont pas appropriés avec l’Internet mobile où le ressenti du consommateur par rapport à la qualité sera donc négatif parce qu’il n’utilise pas...

Autrement dit, il faudra l’option adaptée à son activité, à ses besoins...

Voilà. Dans certains cas, vous allez devoir utiliser de l’Internet fixe et c’est pour ça que le gouvernement a fait cette option d’investir massivement dans les infrastructures fixes. Il y a des usages convenables pour l’Internet mobile, il y en a qui sont convenables pour l’Internet fixe et bien sûr il y a des usages qui peuvent s’accommoder des deux. C’est très important de les préciser.

Pour venir au prix, tout à l’heure, je parlais de la qualité et j’ai dit ce qu’on a fait. Mais est-ce que cela veut dire que les résultats en matière d’amélioration de la qualité de service sont alignés complètement avec les attentes des consommateurs pris individuellement ? Nous avons aujourd’hui à peu près 6.500.000 utilisateurs de l’Internet dans notre pays. Cela veut dire 6.500.000 attentes individuelles. Alors que les mesures sont faites de façon à prendre en compte l’ensemble des utilisateurs, le prix c’est pareil. Les outils permettent de veiller à ce que les opérateurs respectent les encadrements qui sont faits par L’Arcep. Et on a des indicateurs aussi qui permettent de savoir que notre pays fait partie des pays où l’amorçabilité de l’Internet est quand même assez bonne.

L’alliance pour un Internet abordable en 2018 nous a classé quatrième parmi les pays de l’UEOMA en matière de prix d’accès aux communications électroniques et l’année dernière, nous étions en matière d’amorçabilité au-dessus de la moyenne africaine. Quand on regarde aussi un rapport qui est important, qui est le rapport entre 1Go de données et les revenus mensuels moyens du pays, on est passé de 16% en 2015 à 6% en 2019. Ça veut dire une évolution en matière d’amorçabilité.

Nous continuons d’intensifier les efforts toujours pour améliorer la qualité de service, pour permettre que les prix soient abordables, également innovants. C’est important de voir en fait que des efforts sont faits et que ces efforts vont continuer parce que c’est une amélioration continue. Comme je le disais, la qualité, c’est beaucoup de choses, c’est beaucoup de facteurs qui entrent en ligne de compte. L’ARCEP amis en

4 ans de gouvernance / Secteur Tourisme, Culture et Arts

Nous voulons structurer une économie touristique

place aussi un mécanisme d'écoute des consommateurs, et fait donc des enquêtes. Tout cela permet en fait d'entrer dans une dynamique qui emmène vers cette amélioration continue et je pense que c'est ça qu'il faut retenir. Les opérateurs également qui servent ces clients, fournissent ces services, ont à cœur de prendre en compte aussi la perception des clients sur la qualité de service et d'améliorer leur service. Nous allons continuer à y veiller parce que ça dépend en fait de l'adoption des usages numériques. C'est quoi l'école de la fibre optique, Mme la Ministre ?

L'école de la fibre, toujours dans le cadre donc du projet phare de déploiement de l'Internet haut et très haut, c'est un établissement que nous allons ouvrir dans notre pays pour constituer un vivier de compétences locales dans les métiers de la fibre optique. Pourquoi cette école est nécessaire ? Parce que dans le secteur, comme je l'ai dit, nous avons fait beaucoup d'investissements donc le secteur a besoin de compétences pour maintenir ces investissements et aussi opérer les nouveaux projets de déploiement qui ne vont pas manquer d'arriver. Aujourd'hui, à travers les études qui ont été faites, nous estimons à plus de 400 d'ici 2025, le nombre de personnes qu'il faut former dans ces métiers pour le Bénin et à peu près le même nombre pour la sous-région. Donc cette école sera mise en place dans ce cadre là pour apporter la formation professionnelle, l'enseignement technique autour des métiers de la fibre. Mme la Ministre, votre secteur d'activités impacte et implique plusieurs autres domaines. C'est ce qui explique la généralisation du numérique dans le secteur de l'éducation. Avant de vous écouter bien à propos, on va faire un tour à la régie pour suivre une vidéo reportage qui nous permet de mieux comprendre, d'entrer dans l'économie de ce projet qui concerne la généralisation de l'usage du numérique dans le secteur de l'éducation. On revient bien après !

(REPORTAGE....)

Mme la Ministre, vous voici au service de l'éducation ...

Oui, tout à fait! Comme j'ai eu à le dire, le numérique a trouvé son chemin dans nos écoles et c'est très heureux parce que le président Talon nous a demandé de préparer les générations futures aux défis d'aujourd'hui et de demain. Et préparer ces défis, c'est donner à ces jeunes élèves les compétences dont ils auront besoin plus tard dans leur vie professionnelle et leur vie tout court.

Pourquoi avoir mis en place les 48 points numériques communautaires ? Déjà, il est utile de préciser, puisque nos compatriotes vont nous juger sur cela, il est important qu'ils comprennent que nous avons abordé ainsi le projet phare sur la générali-

sation de l'usage du numérique par l'éducation et par la formation. Les points numériques communautaires sont des espaces que nous avons mis en place au niveau des communes de nos pays pour donner accès à trois services essentiels à la population. Le premier service, c'est celui d'avoir une salle composée de dix ordinateurs par commune avec d'autres ressources numériques informatiques qui permettent en fait de pouvoir donc avoir un accès à Internet haut débit et aussi bénéficier de formation.

Le deuxième service, c'est que nous avons déployé au niveau de certains endroits à haute fréquentation comme les maisons des jeunes, des bornes wifi qui permettent aux personnes qui fréquentent ces lieux de pouvoir avoir un accès également mais gratuit cette fois ci.

Et le troisième service, c'est qu'en amenant ces points numériques dans ces communes, les administrations, les structures privées, les ONG, toutes les organisations et même les ménages dans ces communes peuvent souscrire à des offres ; Tout à l'heure je parlais de l'internet fixe donc à des offres de fourniture d'internet fixe.

Les PNC (Points Numériques Communautaires) servent à rapprocher le haut débit de nos populations, de nos entreprises quel que soit l'endroit où elles se trouvent sur le territoire. On en a déployé quarante aujourd'hui servant ainsi plus d'un million de nos compatriotes et les retours sont très très positifs parce que ces PNC sont évidemment fréquentés par toutes les catégories socio-professionnelles de notre pays : les artisans, les jeunes, les élèves, les vieux, tous ceux qui ont besoin d'avoir accès à internet et aussi de se former à l'utilisation des outils internet.

Je pense que vous avez confondu les points numériques communautaires et les salles numériques dans les établissements, les salles multimédias. Ces salles, c'est une autre composante de ce projet phare que nous sommes entrain d'aborder, sont déployées, elles, dans les établissements scolaires. Aujourd'hui, grâce au déploiement de ces 28 salles, nous avons touché 37 000 apprenants dans les établissements scolaires de notre pays. Nous avons touché plus de 2000 enseignants qui peuvent donc utiliser des ressources pédagogiques numériques pour améliorer leurs enseignements, avoir accès à des ressources auxquelles ils n'auraient pas eu accès si ces salles n'existaient pas. C'est des points avec entre 30 et 40 ordinateurs et les élèves peuvent donc bénéficier de ces ressources. On a formé aussi près de 70 points focaux dans les établissements, des enseignants...

C'est ce que vous appelez des classes numériques ?

Ce sont les classes numériques tout à fait ! Et ces classes sont autonomes en énergie. Et là encore, les témoignages



sont très très encourageants. Les parents d'élèves sont très contents. Evidemment, les responsables d'établissements, les enseignants le sont aussi et les apprenants peuvent bénéficier donc de ces ressources mises en place.

Voilà donc il y a un certain engouement autour de ce projet, Mme la Ministre

Ah oui ! C'est un projet qui a un impact fort sur la population parce que du coup, la population touche du doigt ce que c'est que le numérique et donc les usages commencent à être vraiment perçus dans le quotidien de nos compatriotes et c'est heureux que cela soit comme ça.

Mais jusque-là tous les établissements du Bénin n'en disposent pas encore. Prévoyez-vous de l'étendre à tout le pays ?

Ce que nous avons fait jusqu'ici c'est que nous avons déployé 12 salles numériques dans l'enseignement maternel et primaire, 12 dans l'enseignement secondaire, ça fait 24 à raison de 2 par département de notre pays plus deux lycées de jeunes filles et deux lycées d'excellence dont le prytanée militaire. Donc 28 au total. Cette année, il est prévu de déployer également dans 24 autres établissements et avec le développement de la stratégie de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, le numérique va continuer à entrer dans les établissements scolaires.

C'est un début, ce n'est pas une fin. Bien au contraire ! Nous allons continuer à le faire et l'objectif c'est bien que chaque élève de notre pays puisse avoir accès à ces ressources et pouvoir les utiliser.

Et quel est l'intérêt d'introduire le numérique au niveau du secteur scolaire par exemple ? Pour les élèves qui vous écoutent, qui vous regardent, il est important de préciser tout ça pour eux.

En fait, aujourd'hui, il n'y a pas de domaine qui ne soit pas touché par le numérique. Le numérique est un

secteur transversal. Les élèves, les enfants qui sont à l'école et qui sont entraînés à apprendre seront demain les citoyens qui seront en situation professionnelle. Donc je pense qu'il est important que dès le bas âge, dès la maternelle, dès le secondaire, qu'ils aient les bonnes notions de façon à ce que le numérique fasse partie de leur apprentissage, première chose.

Deuxième chose, c'est tout simplement qu'avec le numérique, les enseignants aussi peuvent optimiser leur pratique pédagogique et bien entendu gagner du temps. Mes parents ont tous été instituteurs ; je me souviens des longues nuits à faire des fiches justement pour pouvoir, le lendemain ou la semaine suivante, enseigner. Avec le numérique, l'enseignant peut optimiser cela et bien entendu gagner en fait du temps, gagner aussi en qualité par rapport à ce qu'il apprend à ces élèves parce qu'ainsi grâce au numérique, grâce à internet, il peut avoir accès à des ressources, des cours qui sont partout dans le monde. C'est un apport vraiment important.

Nous allons poursuivre ce "Temps des moissons" qui retrouve au menu le secteur du numérique et de la digitalisation. Mme la ministre, on sera à présent un peu technique. J'espère que vous aurez le langage qu'il faut pour vous rendre accessible aux profanes et aux citoyens ordinaires. Dites-nous ce qu'on peut comprendre du MOU et de l'évaluation du personnel de l'administration, de la pertinence des centres de certification.

Alors le MOU que vous évoquez, c'est un protocole d'accord Memorandum of Understanding que nous avons signé avec ICDL. ICDL c'est un acronyme, mais ce qu'il faut comprendre c'est que c'est une certification donc une normalisation des compétences dans les outils informatiques. Des compétences qui peuvent aller des compétences de base à des compétences plus avancées dans certains outils que nous utilisons comme Word, Excel ...un certain nombre

d'outils informatiques et l'utilisation de l'ordinateur.

Pourquoi nous avons singé ce protocole d'accord avec ICDL qui est un organisme à but non lucratif et qui promeut en fait le développement des compétences numériques dans le monde entier ? C'est parce que nous pensons, comme je le disais tout à l'heure, qu'il faut doter chaque citoyen béninois de ces compétences. Chacun à son niveau, quelles que soient ses occupations, quel que soit son quotidien, a besoin, à un moment donné, d'utiliser le numérique ne serait-ce que par le portable. Donc ce MOU a été signé et ensuite le gouvernement nous a donné l'autorisation de procéder à l'évaluation du personnel de l'administration. Nous sommes entraînés à mener beaucoup de projets, de mettre en place des plateformes numériques au niveau de l'administration; il est essentiel que le personnel de l'administration puisse avoir les compétences qu'il faut pour opérer ces plateformes. Donc à la suite de l'évaluation qui est déjà faite, nous allons pouvoir procéder à la phase de mise à jour de ces compétences au niveau du personnel de l'administration.

Deux mots rapidement sur le Bénin digital tour, Mme la ministre.

Le Bénin digital tour, toujours au sein de ce projet phare de généralisation de l'usage du numérique par l'éducation et la formation, c'est un tour que nous faisons à travers le pays pour former toutes les catégories socio-professionnelles qu'on rencontre dans ce tour à l'usage de l'outil numérique. En 2018, lorsque nous avons fait la première édition du Bénin digital tour, nous avons formé à peu près 1250 personnes, toutes catégories confondues : élèves, artisans, enseignants, personnes travaillant pour des structures administratives privées etc... Et en 2020, donc cette année, nous prévoyons de former 11000 personnes en utilisant justement tous les centres que nous avons déployés : les PNC, les

I- Abonnement

Période	Cotonou / Porto-Novo	Autres localités	Afrique/Europe/Monde
1 mois	10.000	12.000	15.000
3 mois	25.000	30.000	35.000
6 mois	45.000	50.000	55.000
12 mois	80.000	90.000	120.000

II- Publi-rédaction**1-Textes proposés par l'annonceur**

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution	Avec titre à la 'Une'
1 page	150.000	120.000	+ 50.000
1/2 page	75.000	65.000	+ 40.000
1/4 page	40.000	35.000	+ 30.000
1/8 page	30.000	25.000	+ 20.000

2- Textes proposés par la rédaction

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution	Avec titre à la 'Une'
1 page	150.000	120.000	+ 50.000
1/2 page	80.000	70.000	+ 40.000
1/4 page	45.000	40.000	+ 30.000
1/8 page	30.000	25.000	+ 20.000

III- Insertions publicitaires

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution
1 page	100.000	80.000
1/2 page	55.000	45.000
1/4 page	30.000	25.000
1/8 page	20.000	15.000

IV- Petites annonces

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution
I- EMPLOIS	600 / ligne	500 / ligne
II- IMMOBILIER (parcelle, magasin, ...)	900 / ligne	600 / ligne
III- ANNONCES DIVERSES	1.200 / ligne	1.000 / ligne
IV- DÉCÈS	800/ligne + 50% avec photo	700/ligne + 50% avec photo

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je m'abonne à

Cotonou/Porto-Novo
 Autre localité du Bénin
 Afrique/Europe /Monde
 Soutien

1 mois	3 mois	6 mois	1 an
<input type="checkbox"/> 10.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 25.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 45.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 80.000 F Cfa
<input type="checkbox"/> 12.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 30.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 50.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 90.000 F Cfa
<input type="checkbox"/> 15.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 35.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 55.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 120.000 F Cfa
			<input type="checkbox"/> 100.000 F Cfa

NOM OU RAISON SOCIALE :

ADRESSE :

BOÎTE POSTALE : TÉL :

LIEU ET ADRESSE DE LIVRAISON :

Ci-joint mon règlement d'un montant DE F Cfa à l'ordre de

BP (Rép. du Bénin) - Tél: pour règlement par :

Chèque Espèces Mandat-lettre



CONSEIL & STRATEGIE - PRODUCTION AUDIOVISUELLE - EDITION & PRINT

GRAPHISME & INPHOGRAPHIE - ÉVÉNEMENTIEL - RELATION PRESSE - WEB & DIGITAL - FORMATIONS

Football/Afrique

Aubameyang plus rapide que Salah !

En attendant la reprise des compétitions, on s'intéresse à quelques records insolites. La pointe de vitesse d'un joueur peut être un atout décisif pour se défaire de son adversaire. Intéressons nous donc aux dix footballeurs les plus rapides au monde. À ce petit jeu c'est Kylian Mbappé qui s'en tire avec la meilleure pointe de vitesse. Le parisien a été flashé à 36 km/heure. Il est suivi juste derrière par Inaki Williams. L'ailier de l'Athletic Bilbao dispose d'un

Voici ce top 10 des plus rapides

Covid-19**La FBF soutient les actions du Gouvernement**

En vue de soutenir les actions du Gouvernement contre la pandémie du covid19, le Comité Exécutif de la FBF et son Président Mathurin de Chacus viennent d'offrir au Gouvernement béninois, par le biais du Ministère de la Santé Publique, des kits (voir tableau), pour un montant de 4.215.000 FCFA. La cérémonie de remise

de ce don, s'est déroulée à la salle de réunion, au premier étage dudit ministère, ce mardi 21 avril 2020. Homme de cœur, Mathurin de Chacus a, par ailleurs, mis à la disposition de chaque membre de son Comité et du personnel de la FBF, quelques masques et du gel hydro-alcoolisé d'une valeur de 773.000FCFA. La délégation de la FBF

Don de matériel de protection pour riposte au Covid-19

Richard Boni Ouorou en soutien à la presse Béninoise

Le politologue Boni Richard Ouorou, béninois de la diaspora offre un kit de protection composé de flacons de

1. Kylian Mbappe - 36 km / h
2. Inaki Williams - 35,7 km / h
3. Pierre-Emerick Aubameyang - 35,5 km / h
4. Karim Bellarabi - 35,27 km / h
5. Kyle Walker - 35,21 km / h
6. Leroy Sane - 35,04 km / h
7. Mohamed Salah - 35 km / h
8. Kingsley Coman - 35 km / h
9. Alvaro Odriozola - 34,99 km / h
10. Nacho Fernandez - 34,62 km / h

Rogério APLOGAN

Football**Les sélectionneurs U-17 et U-20 désormais connus, toutes les nominations à la FBF**

Le football béninois est à l'arrêt depuis quelques semaines. Face à cette situation dont l'issue semble incertaine, la Fédération Béninoise de Football a décidé de passer à autres choses. L'instance du football national a procédé à des nominations visant à anticiper sur les prochains rendez-vous.

Tout d'abord, l'équipe nationale U-17 aura pour nouveau sélectionneur Urbain Honfo. Le technicien de Ayema (1er du championnat à l'arrêt) aura la lourde tâche d'encadrer les jeunes talents du vivier footballistique. Le Bénin devrait accueillir en Juin prochain le tournoi qualificatif à la CAN U-17 pour le compte de la zone UFOA B. Pour le suppléer dans cette mission, Isaïe Avanon (Responsable des gardiens) et Jonas Nouwanon (sélectionneur adjoint) ont été nommés également.

Un niveau plus haut, la sélection béninoise des U20 a subi une légère modification du staff technique. Si Mathias Deguenon (sélectionneur des U20) et René Mensah (entraîneur adjoint) sont

maintenus, le responsable des gardiens change. C'est sur Djilan Thomas que s'est porté le choix de la fédération béninoise. Le football féminin n'est pas resté en marge de ces nominations. En effet, Symphorien Téhou aura pour mission de conduire les Écureuils dames. Le coach de Espoir de Savalou sera épaulé par Immaculée Agbakou.

Outre l'aspect sportif, l'organigramme de l'instance a aussi subi quelques ajustements. La direction des compétitions est désormais confiée à Joël Homeky. Notre confrère Nelson Avadémè hérite pour sa part du poste d'assistant au directeur de la communication. Il est également le Team Média Officier de la sélection nationale féminine senior.

Ces changements, on l'espère, permettront au football béninois d'entrer dans une nouvelle dimension.

Rogério APLOGAN

**Annnonce de décès**

20 Avril 2006_20 Avril 2020. 14 ans déjà qu'a rejoint la félicité éternelle notre cher et regretté : ACAPO Médard Roger. Instituteur à la retraite. Ancien conseiller pédagogique. Souvenez-vous de lui dans vos prières.

Saturnin Allagbé “J'ai gagné en vécu”

gel hydro alcoolique à usage collectif individuel, des gants, des masques de protection lavables et réutilisables. Des lots ont été donc mis à disposition de plusieurs rédactions pour usage afin de faire protéger les journalistes qui y travaillent. Une attitude fort appréciée par les hommes des médias.

De retour de blessure, Saturnin Allagbé est cloîtré chez lui depuis plusieurs semaines comme tout ses coéquipiers. L'occasion pour lui de revenir sur les événements marquants de sa jeune carrière. Le portier béninois, au cours d'une interview pour le média Blue life décrit son expérience bordelaise. La trajectoire du héros béninois de la dernière CAN aurait pu prendre une autre tournure comme il l'explique : «Dire que c'est un échec

est un peu trop poussé avec du recul. J'avais été repéré par Bordeaux lors de la CAN junior 2013 en Algérie. C'était ma première expérience à l'étranger, en Europe. Le club était à la recherche d'un futur successeur pour Cédric Carrasco qui était partant. J'ai été bien accueilli, j'ai découvert le haut niveau pendant deux semaines. Même si je n'ai pas décroché le contrat, j'ai gagné en vécu et cela m'a bien servi pour la suite.»

4 ans de gouvernance / Secteur Tourisme, Culture et Arts

Nous voulons structurer une économie touristique

salles numériques, ce qui permettra d'avoir un impact plus grand. Donc, ce tour sert vraiment à amener les compétences numériques en tout cas les formations au plus près des populations.

Finalement, la généralisation de l'usage du numérique est réellement en marche...

Tout à fait ! C'est bien ce que nous avons comme objectif et c'est ce que nous sommes entrain de mettre en œuvre et les témoignages sont vraiment là. Nos compatriotes sont très heureux de pouvoir bénéficier de ces compétences, de pouvoir bénéficier de ces outils que nous mettons au plus près d'eux dans les différentes communes.

Et pour boucler ce volet de l'implication de votre secteur d'activités dans l'éducation, Mme la ministre, dites-nous où nous en sommes réellement dans la construction du réseau national d'éducation et de recherche

Un volet très important de ce projet phare, c'est vraiment le réseau béninois d'éducation et de recherche; effectivement parce que cela s'adresse à une cible très importante pour le gouvernement, la cible étudiante. Ce sont nos universités, ce sont nos centres de recherche, ce sont les étudiants du Bénin. Ce que ce projet vient faire, c'est d'apporter la connectivité haut débit dans nos universités et nos centres de recherche. Ensuite, ce réseau béninois d'éducation et de recherche est constitué par une interconnexion de l'ensemble de ces universités et centres de recherche de façon à leur permettre de partager des ressources. Ce réseau ainsi constitué par cette interconnexion est lui-même connecté au réseau ouest africain d'éducation et de recherche, le réseau wacren notamment et le réseau wacren est lui-même connecté au réseau mondial d'éducation et de recherche.

En pratique, qu'est-ce que cela veut dire ? Un étudiant qui est à Parakou ou qui est à l'université d'Abomey-Calavi peut avoir accès à des ressources qui se trouvent à Singapour, à l'université de Harvard, n'importe où dans le monde. Ça ouvre le monde du savoir et ça fait que nos étudiants pourront avoir accès à ce monde du savoir. Donc nous développons aujourd'hui ce réseau, nous en sommes à l'étape de mise en œuvre technique c'est-à-dire que aujourd'hui, nous avons des équipes qui sont au niveau des dix cités universitaires qui constituent la phase 1 de ce projet et qui sont en train de faire les câblages, les mises en ordre technique, le Génie Civil. Ensuite, on procèdera à la configuration des équipements et on mettra par-dessus toutes les plateformes applicatives, la téléphonie sûreté, les conférences téléphoniques et toutes les ressources pédagogiques pour les étudiants.

On va s'intéresser à un volet capital,

un autre volet qui rendait quelque peu sceptique et nourrissait des doutes par endroits: le portail national des services publics. On se posait mille questions, comment cela sera-t-il possible, comment prendra t-il corps et sous quelle forme cela est-il effectif ? Il y a quelque jours le portail national des services publics est désormais une réalité.

Je vous avais dit que l'année 2020 verrait naître ce portail national des services publics du Bénin. Eh bien nous y voilà aujourd'hui ! C'est un pas majeur parce que l'administration publique représente l'interface entre l'Etat et les citoyens, entre l'Etat et les entreprises. Nous avons aujourd'hui un portail abouti et sécurisé. Nous avons bâti des compétences locales avec la mise en place de ce portail qui fait donc que notre pays soit la plateforme de services numériques pour l'Afrique de l'Ouest

Aujourd'hui, nous avons un peu moins de 300 services. Nous arrivons à capturer seulement l'information dont nous avons besoin et à composer, s'il s'agit d'un certificat de nationalité ou autre, ce document de manière automatique et à le valider avant de le délivrer. Donc il y a derrière le portail, une technologie importante, une technologie majeure que constitue cette interopérabilité du système informatique.

Est-ce qu'il n'y a pas un risque que, par exemple, quelqu'un prenne le NPI d'une autre personne, renseigne une autre adresse mail et qu'il ait une usurpation d'identité ?

A partir du moment où vous avez votre numéro NPI, vous avez, sur le portail, pour la première fois, la possibilité de créer votre compte. Vous avez une interface qui est assez simple qui va vous demander de rentrer votre numéro NPI, vous avez un pass work c'est-à-dire un mot de passe qui est envoyé à votre téléphone pour être sûr que la personne qui est allée récupérer le numéro NPI à la libre est bien la personne qui s'est connectée sur le portail et qui a donc son téléphone en main en ce moment-là.

Le portail national des services publics est désormais une réalité, on l'a vu, vous l'avez lancé. Madame la ministre, désormais on peut recourir à n'importe quel service aujourd'hui via le digital...

C'est vraiment cela. Les citoyens, les entreprises peuvent désormais intégrer avec l'administration, bénéficier des services publics fournis par l'administration. De n'importe où, vous avez votre ordinateur, votre téléphone portable, vous avez un dispositif de réception, vous pouvez aller sur www.service-public.bj et avoir accès à des informations en ligne sur plus de 250 services. Des informations comme les pièces à réunir pour avoir accès à tel service public, où est-ce qu'il faut aller pour avoir telle pièce... aussitôt

vous avez la réponse.

Parmi ces 250 services, il y en a que vous pouvez consommer directement en ligne en soumettant votre demande en ligne et, pour certains services déjà, nous avons eu un processus abouti qui vous permet de payer en ligne et de pouvoir avoir accès à votre document si c'est un document que vous aviez l'habitude de retirer dans l'administration, vous l'obtenez directement en ligne. C'est pour ça que je dis que le portail est abouti. Aujourd'hui, dans la sous-région, je peux vous dire que notre portail va servir de référence. C'est le premier portail de la sous-région qui intègre une identification sur des citoyens à travers une utilisation NPI et c'est entièrement sécurisé et qui est bâti sur une plateforme d'interopérabilité; ce qui est aussi une innovation majeure que nous avons faite dans notre pays. Et un réel gain de temps avec ce portail national des services publics. Désormais les déplacements pour avoir des renseignements, c'est fini.

Tout à fait. Ce portail des services est la manifestation du gouvernement du président de la République de réellement moderniser notre administration publique et de mettre l'usager au centre de la fourniture des services publics. C'est un gain de temps pour les usagers, avec plus de transparence aussi parce que vous pouvez faire toute votre transaction en ligne et avoir votre document directement et, bien entendu, c'est l'assurance que tous les usagers sont traités de façon égale parce que l'outil numérique ne fait pas la discrimination donc le portail vient nous aider dans la mise en œuvre de ce projet qui est l'administration intelligente.

Mme la ministre, notre interview se poursuit, dites-nous, que comprendre de la plateforme d'interopérabilité, du SI gouvernemental ?

La plateforme d'interopérabilité est une plateforme, un dispositif qui permet l'échange sécurisé des données entre les structures administratives. L'efficacité d'une administration publique vient de ce que la transmission d'informations entre les structures administratives se fait de façon fluide, rapide et avec de la sécurité. Donc cette plateforme que nous avons mise en place et qui est une technologie très évoluée sert à cela.

Grâce à cela, des structures de l'administration comme les directions départementales peuvent s'envoyer des données de façon périodique, des données de qualité qu'on peut tracer. Cela permet en fait une meilleure efficacité de l'administration et je le disais, nous avons aussi bâti notre portail national des services publics sur cette plateforme; ce qui en fait un portail fortement évolué où on n'a pas bidouillé des bases de données. Nous avons, au niveau de notre projet phare de l'administration intelligente,

mis en œuvre les technologies les plus récentes et les technologies les plus évoluées pour gagner en efficacité et en temps également.

Où en est le Bénin dans la transformation digitale des domaines d'activités telles que les finances, l'éducation, l'agriculture et autres?

Depuis le début de cet entretien, on parle du numérique, on parle des 6 projets phares qui sont les socles qu'on met en place dans le secteur du numérique mais à côté de ça, il y a tout ce que le numérique apporte à tous les autres domaines d'activités parce que le numérique est un secteur d'activité transversal et permet d'optimiser tous les autres domaines d'activités.

Dans le secteur de la santé par exemple, vous savez qu'on peut dématérialiser les dossier des patients de façon à ce que si vous êtes en mission à Parakou par exemple, si vous devrez aller au centre hospitalier universitaire de Parakou, le médecin qui vous traite pourra avoir accès à votre dossier qui est habituellement à Cotonou parce que vous résidez à Cotonou. Pour l'agriculture, les agriculteurs peuvent avoir accès aux données sur les marchés pour savoir comment gérer leur stock.... Autant de choses que le numérique apporte. La transversalité de notre secteur fait que nous avons beaucoup de socles que nous pouvons apporter dans chaque domaine d'activité.

Nous ne pouvons évoquer la question du numérique et de la digitalisation au Bénin sans aborder ce projet du gouvernement qui est l'avènement la TNT

Le passage à la TNT est un autre projet phare du secteur du numérique. Où est-ce que nous en sommes aujourd'hui ? Le socle nécessaire pour la TNT est bâti complètement. Nous avons aujourd'hui, dans le pays, 29 sites qui sont terminés, qui ont tout le dispositif d'équipements qu'il faut pour que la diffusion en TNT se fasse. Le conseil des ministres a adopté les textes y relatifs. Ce qu'il y a à faire maintenant, c'est de s'assurer qu'on lance la TNT et que ce lancement ait réussi et que derrière, l'exploitation est pérennisée.

Madame la ministre, est-ce qu'on sait quand est-ce que ce sera lancé ?

Ce que nous savons avec certitude est que le Gouvernement prend les dispositions pour que l'exploitation de la TNT soit une réussite dans notre pays. La chose la plus challengeante dans la TNT est déjà effectuée aujourd'hui chez nous. C'est l'infrastructure, l'équipement. Ce qui reste est la partie de réception dans les ménages. Le gouvernement est entrain d'examiner toutes les options pour une exploitation réussie de la TNT

Donc à la date d'aujourd'hui nous pouvons avoir un délai ?

Non mais nous sommes en train de

mettre tout en œuvre pour que l'exploitation de la TNT soit une réussite. La TNT, c'est non seulement des équipements mais aussi d'autres contenus comme la qualité de services.

Quels sont les éléments constitutifs d'un réseau de collecte de diffusion ?

Toute la partie infrastructure. Le réseau de collecte qui est constitué de tous les éléments que nous avons mis en place pour pouvoir collecter les programmes auprès des chaînes est en place. On a ensuite le réseau de diffusion composé des émetteurs récepteurs qui est déjà en place. Lorsqu'on fait la collecte via le réseau hertzien, je n'entrerai pas dans les détails ..., des réseaux de collecte qui permettent le transport des informations jusqu'à Calavi, on les met ensemble puis on les diffuse et on a un réseau de diffusion qui est aussi en place avec des émetteurs et un complément par satellite et donc le réseau est complet et déjà en place.

Il faut dire un mot sur l'entrepreneuriat numérique

L'entrepreneuriat numérique est très important car c'est l'apport d'une bonne dynamique aux acteurs du secteur. Le fonds d'appui à l'entrepreneuriat numérique est un fonds qui vient en appui pour développer l'écosystème et ce fonds va servir à donner des appuis au niveau de l'amorçage pour certaine de ces jeunes entreprises, les Start up. Ce fonds permettra aussi de mettre en synergie l'ensemble de l'écosystème. Cet appui vient donner une implication forte à l'écosystème.

Révision du code numérique demandée par selon Amnistie International. Qu'en pensez-vous ?

Relire le code du numérique sur la base des raisons que vous avez évoquées, de mon point de vue, à réduire les 644 articles à une dizaine d'articles qui traite des questions liées aux manquements prévus dans le code . Cela me paraît extrêmement préoccupant de réduire le code à cette dizaine de dispositions. Il est important que nos compatriotes sachent que le code du numérique c'est sept livres qui traitent de questions importantes pour le secteur, des questions relatives aux communications électroniques, à la protection de données personnelles, à la confiance numérique, aux outils et écrits électroniques, à la lutte contre la cybercriminalité. Aussi, le code n'est pas venu inventer les délits, il est venu plutôt pour s'assurer que les outils numériques ne servent pas à faciliter les délits ou à en aggraver les conséquences.

Covid-19/Point de la situation au 20 avril 2020

54 cas contrôlés positifs, 27 personnes guéries.



Le Ministre de la Santé, Benjamin HOUNGPATIN, le Directeur de la Communication de la Présidence, Léandre HOUBEDJI, et le Professeur Dorothée KINDE-GAZARD, ont donné ce lundi 20 avril 2020, une conférence de presse à la salle de conférence du Ministère de la Santé sur la gestion de la pandémie du Covid19 au Benin.

Chers amis de la presse,
Nous le savons tous désormais, le monde s'emploie depuis quelques mois à maîtriser la pandémie dite de la covid-19. Notre pays n'est pas en marge de cette lutte. Mais il a choisi de déployer des solutions originales pour la prévention et la riposte, en tenant compte de nos réalités. Ces solutions font leurs preuves. Avant d'y revenir, je voudrais préciser qu'à ce jour lundi 20 avril 2020, le Bénin compte au total 54 cas confirmés dont 40 quoique positifs au test de dépistage, ne présentent aucun signe de la maladie. Ces personnes sont isolées et prises en charge. 13 autres personnes porteuses de la maladie ne présentent pas de gravité particulière. Elles sont hospitalisées et déjà sous traitement. En outre, nous avons 1 décès et, parmi les 54 cas contrôlés positifs, nous avons 27 personnes guéries. Pour en revenir à la stratégie du Bénin, notre Gouvernement a, très tôt, fait l'option d'aborder la situation avec responsabilité et pragmatisme. C'est ainsi que nous avons rapidement prospecté les fournisseurs et passé nos premières commandes de matériels et de médicaments. Ceux-ci, comme vous l'avez observé ces derniers jours, nous sont livrés et nous permettent de bien prendre en charge les malades. Par ailleurs, au plan strictement interne, nous avons entre autres mesures :

- Procédé à l'identification de sites de

prise en charge d'éventuels cas positifs ;

- Equipé lesdits sites pour les mettre aux normes requises ;
- Organisé la mise en quarantaine d'office des personnes venant de l'étranger, après avoir constaté que certains voyageurs ne respectaient pas l'auto-isolation ;
- Identifié et dédié à la prise en charge des cas positifs, des hôpitaux. C'est ainsi que l'hôpital de zone d'Allada, l'hôpital d'instruction des armées de Parakou, une partie de l'hôpital de zone d'Abomey-Calavi, une partie du Centre hospitalier départemental de Natitingou, le site de l'ex école de la Police sont entièrement et exclusivement dédiés à la cause. En dehors de ces sites de référence, le gouvernement a également, dans les autres départements, retenu des infrastructures hospitalières destinées uniquement à la prise en charge. Cette approche nous permet de disposer, dans les différentes régions du pays, d'un centre approprié de prise en charge ;

- Etabli un cordon sanitaire pour isoler les communes les plus exposées à la pandémie en raison de la localisation des cas dénombrés ;
- Rendu obligatoire le port de masque en tous lieux à l'intérieur dudit cordon et recommandé fortement son utilisation en dehors ;
- Décidé pour compter de ce jour, de mettre à la disposition des pharmacies, la chloroquine à prix subventionné en vue de favoriser son accès sécurisé à la population. Cette option se justifie par le fait que nous anticipons que les contacts seraient de plus en plus observés et si leur prise en charge se fait précocement, nous maximisons les chances de ne pas aboutir aux complications sources de décès. A ces différentes mesures, il convient d'ajouter l'acquisition massive de matériels de dépistage, de masques, de médicaments et autres équipements nécessaires au traitement des malades. Enfin, dans sa stratégie globale de riposte, le gouvernement a fait l'option d'un diagnostic biologique systématique des personnes symptomatiques de même que tous les contacts des personnes contaminées. Par ailleurs, certains groupes considérés comme plus exposés notamment, le personnel médical et paramédical, le personnel des forces de défense et de sécurité,

CORONAVIRUS

Le Gouvernement subventionne la chloroquine au profit des populations

Mesdames et Messieurs ;
La pandémie du coronavirus poursuit ses ravages et le monde entier continue de se mobiliser pour faire face, chaque pays agissant selon ses moyens.

Notre pays n'est pas resté en marge de cette lutte et a pris des mesures de prévention et de riposte qui font leurs preuves.

A ce jour, le Bénin compte au total 54 cas confirmés répartis comme suit : 40 personnes positives au test de dépistage et ne présentant aucun signe de la maladie mais isolées et traitées, 13 personnes malades sans gravité, hospitalisées et traitées, 0 malade en situation grave, 1 décès et 27 personnes guéries.

Dans sa stratégie globale de riposte, le gouvernement a fait l'option d'un dépistage systématique des personnes symptomatiques de même que tous les contacts des personnes contaminées.

Aussi a-t-il, dès le début de la pandémie, désigné un comité médical d'experts qui, sur la base d'éléments scientifiques et de constats probants, a mis en place la thérapie la plus indiquée dans l'environnement qui est le nôtre. Cette thérapie comporte de la chloroquine en raison de son indice d'intérêt résultant du rapport Efficacité/ Inconvénient/Disponibilité.

En vue de l'optimisation de la prise en charge thérapeutique et ce, dans les meilleures conditions de sécurité et de contrôle, le gouvernement a décidé d'autoriser sa centrale d'achat, la CAME, à mettre à la disposition des officines pharmaceutiques de l'ensemble du territoire et des unités de cession de médicaments essentiels des formations sanitaires publiques, la chloroquine à un prix subventionné.

Ainsi, le comprimé de chloroquine 250 mg sera acquis au prix de 40

francs CFA auprès de la CAME et cédé sur prescription médicale à 50 francs CFA soit 500 francs CFA la plaquette.

Dans cette même dynamique de riposte massive avec une meilleure appréciation du niveau réel de contamination dans notre pays, il a été décidé, pour compter de la semaine prochaine, de procéder au dépistage systématique des communautés à risque notamment, le personnel médical et paramédical, le personnel des forces de sécurité et de défense, la communauté pénitentiaire, etc.

De plus, le dépistage sera offert sur toute l'étendue du territoire, à toute personne munie d'une prescription médicale.

Ce faisant, le gouvernement espère donner davantage d'efficacité à son action durant les trois semaines à venir, de sorte à permettre la reprise des activités essentielles sur toute l'étendue du

Message SBEE COVID-19

SOCIÉTÉ BENINOISE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

N° 739 SBEE/2020/DG/DOC/CDC/SDCC/CDP
Date : 23 AVRIL 2020

COMMUNIQUE

La Société Beninoise d'énergie électrique communique :

Depuis quelques semaines, le monde entier vit sous la hantise du COVID 2019. Le Bénin, notre pays n'est pas épargné.

Face à la propagation de la pandémie du virus et pour éviter des risques de contagion, la SBEE, conformément aux décisions du gouvernement, invite sa clientèle à respecter rigoureusement les mesures d'hygiène et de sécurité.

Elle rappelle, des dispositions subtilisées prises pour assurer aussi bien sa clientèle, que son personnel au niveau de la Direction Générale, des Directions Régionales et surtout des agences, et autres points d'encaissement sur l'ensemble du territoire national.

La Direction Générale felicite et encourage ses clients à prionner leurs opérations d'achat de crédit pour compléter à préalablement, via les réseaux GSM MOOV et MTN, et à se rapprocher des services de la SBEE et de ses agences en toute qualité pour le paiement de leurs factures, ou pour d'autres services, dans le respect strict des consignes de distanciation et de rassemblement.

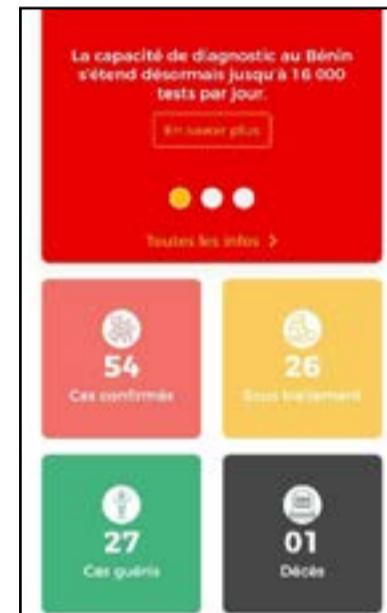
La Direction Générale de la SBEE compte sur sa clientèle pour le respect des consignes sur ses différents sites.

Chaque client compte pour la SBEE. Protégeons les autres en nous protégeant.

La SBEE des hommes à votre service.

Le Directeur Général
JACQUES PARADIS

S.B.E.E. Direction Générale
Rue Amédée du Gouvernement, Département PONTY
B.P. 120 COTONOU (Bénin)
Tél. : 023 21 11 40
Téléphone : 023 21 11 40



SOCIÉTÉ BENINOISE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

N° 832 SBEE/2020/DG/CDC/SDCC/CDP
Date : 18 AVRIL 2020

COMMUNIQUE

La Société Beninoise d'énergie électrique communique :

Depuis quelques semaines, le monde entier vit une crise sanitaire sans précédent, face à la propagation du COVID 19. Face à cette pandémie, le Gouvernement recommande au peuple béninois le respect strict des mesures d'hygiène. La SBEE se mettra à严格执行 les règles qui sauvegardent nos vies. C'est pourquoi, elle rappelle que les dispositions prises sont toujours en vigueur et couvrent la clientèle, les fournisseurs, le personnel et tout usager. Il s'agit notamment :

- de respect des mesures d'hygiène à la Direction Générale, dans les agences et lieux de travail notamment. l'utilisation du système de lavage des mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique,
- de la prise systématique de température,
- de la formation et la sensibilisation des agents d'entretien pour le nettoyage continu des espaces et objets divers (téléphones portables, boutons d'accès, manches d'ascenseur, portes, toilettes, etc.)
- de la réduction des réunions physiques au profit des réunions par audio ou vidéo conference et de télétravail
- de la limitation des accès aux bureaux de la Direction Générale et des agences à toute personne extérieure non employée.

Cependant, et afin d'éviter le cumul des tensions en cette période de perturbation, la SBEE rappelle que nos services sont ouverts aux opérations de paiement de factures et que le paiement électronique fonctionne en continu. Elle invite donc ses clients à se rappeler de ses galeries en ligne qu'il utilise pour payer ses factures à tout effet.

Prévenez-vous et protégez-vous tous pour vaincre ensemble le COVID-19.

La SBEE, à votre service 24h/24.

Le Directeur Général
JACQUES PARADIS

S.B.E.E. Direction Générale
Rue Amédée du Gouvernement, Département PONTY
B.P. 120 COTONOU (Bénin)
Tél. : 023 21 11 40
Téléphone : 023 21 11 40

cela qu'ils seront une cible prioritaire dans la nouvelle phase de la stratégie gouvernementale de lutte contre le coronavirus.

Le gouvernement leur renouvelle sa reconnaissance et ses encouragements ainsi qu'à tous les autres acteurs de première ligne pour les efforts qu'ils fournissent inlassablement au service et aux côtés de la population, dans notre combat contre la pandémie.

Je reste convaincu qu'ensemble, chacun jouant sa partition avec responsabilité et dévouement, nous relèverons le défi.

Covid-19:**Le modèle vénézuélien... occulté par les médias**

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) – qui a envoyé ses experts à Caracas – le confirme. Au 20 avril 2020 seuls 9 décès sont à déplorer. On compte 45 % de guérisons sur un total de 256 cas, pour une population de 31 millions d'habitants(e)s (1). Face au blocus et aux sanctions renforcées par l'administration Trump, le pont aérien de la coopération chinoise et russe, mais aussi de l'OMS et de la Croix Rouge, se poursuit. Des centaines de tonnes de gants, masques, blouses, kits de dépistage débarquent depuis des semaines. Conscience et discipline populaires, densité du réseau des centres de santé publique « Barrio Adentro », s'ajoutent au confinement général, tests massifs et port de masques décidés avant toute infection par le Président Nicolas Maduro. « Les faits parlent d'eux-mêmes » explique l'ex-Président Rafael Correa pour qui le Venezuela freine de manière exemplaire le Covid-19 en Amérique Latine alors que par contraste les régimes néo-libéraux font passer l'économie avant la vie, provoquant la mort de milliers de femmes et d'hommes.

Le Ministre des Affaires Etrangères Jorge Arreaza salue une équipe de l'ONU à Caracas.

Le succès du Venezuela s'explique aussi par la mise en ligne d'une enquête gouvernementale sur la plate-forme « Carnet de la Patria » créée à l'origine pour connaître les besoins des familles populaires face à la guerre économique états-unienne. Au 20 avril 18.637.699 citoyen(ne)s y ont répondu, et pour certain(e)s, déclaré des symptômes qui ont permis aux médecins de les visiter rapidement pour effectuer le test de dépistage. Sans oublier la mission sociale « Barrio Adentro », système de santé créé avec l'aide

de Cuba, qui aide à massifier les tests. Plus de 300.000 tests ont déjà été effectués. Pourquoi les grands médias le cachent-ils ? Pourquoi cachent-ils les mesures de protection des travailleurs décrétées par le Président Maduro ? Pourquoi cachent-ils le retour de milliers de vénézuélien(ne)s fuyant le Covid-19 qui explose en Colombie, au Pérou et en Équateur – principales destinations d'une migration économique qui avait fui les effets du blocus états-unien (et attribuée par les médias à la « faillite du socialisme ») ? La réponse réside dans le fait que ces pays n'offrent pas de solution sociale pour prendre en charge ces personnes, dont la plupart sont des travailleur(se)s indépendant(e)s. Les routes de Colombie sont à nouveau pleines d'immigrant(e)s, mais cette fois dans l'autre sens. Malgré les attaques contre sa monnaie et le blocus maritime des Etats-Unis, le gouvernement bolivarien s'efforce de maintenir une assistance sociale de base. Et comme l'explique la journaliste brésilienne vivant au Venezuela, Fania Rodrigues, c'est ici, au Venezuela, que vivent leurs parents et que sont leurs racines. Pour elles et eux, à la frontière, le protocole de sécurité vénézuélien prévoit une assistance médicale, des tests obligatoires et une quarantaine de 15 jours avant de se rendre dans leur État. Des refuges et des autobus de l'État ont été affectés à cette quarantaine, pour transporter ensuite les personnes concernées chez elles. 910 sont rentrés la semaine dernière du Brésil. Logés, nourris, confinés quelques jours avant de rentrer chez eux avec l'appui de l'Etat, ils ou elles ont reçu des masques et passé le test de dépistage.

Thierry Deronne, Caracas, le 20 avril 2020.

Coronavirus au Venezuela : Un modèle de lutte

Le système du porte-à-porte a été couronné de succès au Venezuela. C'est une méthode qui s'appuie sur ce qui avait déjà été construit en termes de santé et d'organisation populaire, renforcée par l'arrivée d'apports médicaux de pays tels que la Chine, la Russie, Cuba, ainsi que d'agences internationales comme la Croix-Rouge et l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), le bras régional de l'OMS. Sa mise en œuvre a permis de combattre le coronavirus, un dépistage dans chaque foyer pour le détecter précocement et éviter les complications chez les patients, couper les chaînes de transmission, empêcher son expansion

— qui peut être très rapide, comme cela a été montré dans d'autres pays, l'Italie et l'Espagne par exemple. C'est en partie pour cette raison que la courbe reste plate au Venezuela. Le rôle joué par l'aide cubaine est central, tout autant qu'il l'a été dans la construction d'une partie du système de santé dès le début de la révolution bolivarienne. Les médecins sont là, tous les jours, dans les collines, en blouse blanche, avec leurs masques, qui vont porter après porte, poser des questions, donner des conseils, contribuant ainsi à la lutte contre la pandémie.

Marco Teruggi

Le porte-à-porte**Comment le Venezuela, avec les médecins cubains, stoppe le coronavirus**

Outre la quarantaine, les visites à domicile que les médecins effectuent pour détecter les cas de contagion et les traiter précocement sont une des stratégies de lutte contre le coronavirus. Beaucoup de ces médecins sont Cubains et se promènent tous les jours dans les quartiers avec leur blouse blanche et leur masque. Le journaliste Marco Teruggi qui réside au Venezuela suit cette bataille menée pied à pied dans les quartiers populaires.

Aller chercher les cas d'infection par le coronavirus même à l'intérieur des maisons. C'est ce que l'on appelle l'approche « porte-à-porte », une des méthodes les plus efficaces mise en œuvre au Venezuela, avec la quarantaine, pour faire face à la pandémie de COVID-19. La scène se répète chaque jour depuis le début du déploiement de la stratégie contre le SRAS-CoV-2, peu après la confirmation des premiers cas dans le pays le vendredi 13 mars. Actuellement, dans le seul État de Miranda, dans le centre-nord du Venezuela, au moins 1.500 médecins cubains pourvus de masques parcourent les quartiers en blouse blanche, remplissant des formulaires avec les renseignements sur les personnes qu'ils visitent à domicile. Il ne s'agit pas de visites aléatoires. Le déploiement se fait à partir d'une base de données recueillies par l'enquête menée par le gouvernement par le biais d'un système de stockage de données numériques — appelé Plataforma patria — permettant à ceux qui présentent des symptômes d'informer sur leur situation. Ainsi, au lieu d'avoir un afflux dans les centres de santé, les médecins vont vers ceux qui peuvent être infectés par le COVID-19. « Nous allons, médecins, infirmières, personnel de laboratoire, à la recherche des maisons où vivent des gens qui ont été en contact avec des personnes de l'étranger et des gens qui ont des symptômes et qui l'ont signalé par l'intermédiaire de la Plataforma patria », explique Rafael Crespo Plasencia, un médecin récemment arrivé de Cuba pour se joindre à la lutte contre le coronavirus. Le travail est également pédagogique : « Il y a encore des gens qui ne perçoivent pas le risque, ils ne se sont pas très bien informés malgré tous les réseaux d'information, la radio, la télévision. Chez eux, on leur explique qu'ils doivent utiliser un masque et comment se laver les mains ». Dans leur grande majorité, les gens respectent les règles, même si, lors d'une visite d'un quartier populaire de Petare dans la périphérie de Caracas, Plasencia fait remarquer que certaines personnes n'utilisent toujours pas de masque lorsqu'elles sont, par exemple, à la porte de

leur maison. C'est le manque de perception du risque, insiste-t-il. Comment fonctionne le système de santé vénézuélien ? Le Centre de Diagnostic Intégral (CDI) de San Miguel Arcángel, ou Cimetière de Petare, comme on l'appelle dans le quartier, est situé sur une avenue principale. Derrière, un des nombreux quartiers de Petare s'élève sur une colline à travers des ruelles étroites, des passages, des escaliers, un labyrinthe pour qui ne connaît pas.

CDI à Petare : visite porte-à-porte des médecins cubains Les CDI font partie du second niveau de la santé : au premier niveau se trouvent les cliniques Barrios Adentro, et au troisième les hôpitaux. Les CDI, ainsi que les salles de consultation, font partie de l'architecture sanitaire développée pendant la révolution bolivarienne en collaboration avec la mission médicale cubaine dans le pays. L'une des clés de ce système se fonde sur deux éléments centraux : la prévention et la participation de la communauté, qui font partie des piliers actuels de la stratégie de lutte contre le coronavirus.

Le Dr. Rafael Crespo Plasencia s'entretient avec une femme qui reçoit une visite à son domicile. Le personnel de santé qui sort chaque matin pour visiter le quartier à partir du CDI est accompagné d'une personne qui appartient à l'une des formes d'organisation populaire qui existent dans le quartier, comme les conseils communaux, les communes, les comités locaux d'approvisionnement et de production. « Nous accompagnons les médecins dans les visites à domicile, nous sommes toujours là, parce que nous connaissons notre communauté, nous connaissons les cas, sinon ils sont un peu perdus lorsqu'ils arrivent », explique Norma Josefina Urbina, membre du conseil communautaire, qui accompagne Plasencia et le groupe de santé qui visite le quartier escarpé. À côté de la base de données numérique, ils sont l'autre grande force pour les personnes infectées par le coronavirus. Ils savent qui vit dans les maisons, les personnes les plus à risque, celles qui ont présenté des symptômes et ne les ont pas signalés. Ils guident les médecins cubains et vénézuéliens en connaissant la région. L'objectif est « de détecter toute personne présentant des symptômes, notamment respiratoires, et de visiter pour vérifier l'état de santé des groupes les plus vulnérables, les personnes âgées, les femmes, les femmes enceintes, les personnes souffrant de maladies chroniques », explique Carlos Luis Oliver Santana, un médecin cubain qui

travaille dans le pays depuis un an. Au total, 11 988 personnes ont déjà été visitées, sur les quelque 37 000 qui vivent dans le rayon d'action du CDI du Cimetière de Petare. Le travail est quotidien, constant. Dans les maisons, ils parlent aux gens, posent des questions sur d'éventuels symptômes, entrent en contact avec des personnes qui sont revenues de l'étranger ou qui ont eu le virus et « si nous constatons des symptômes ou des preuves », la personne est alors transférée au CDI et « subit gratuitement le test rapide ».

Le Cimetière de Petare Petare se situe dans l'État de Miranda, où vivent environ 3 millions de personnes. Il y a 60 DCI pour ce territoire, dont 38 sont des DCI sentinelles, qui assurent une surveillance 24 heures sur 24 pour faire face à la pandémie : « Ils s'occupent de toutes les pathologies, mais seules les affections respiratoires liées au coronavirus sont admises », explique Angel Sierra, le médecin-chef adjoint de l'État. Admission au cimetière du CDI à Petare où un médecin reçoit les personnes susceptibles d'être atteintes du coronavirus. Le CDI Cimetière de Petare est l'une de ces 38 sentinelles et a été équipé pour mener à bien cette mission. À l'entrée, un médecin protégé de la tête aux pieds par une combinaison complète, des gants, un masque et des lunettes de protection, reçoit les patients qui présentent des symptômes. Les patients sont ensuite soumis à un test rapide pour savoir s'ils sont positifs au COVID-19. « Ils ne vont nulle part ailleurs, sauf s'ils sont testés positifs ou s'ils présentent des symptômes du virus sans être positifs, ou s'ils sont positifs sans symptômes », explique Santana.

Test de coronavirus sur une patiente au cimetière de Petare de l'ICD S'ils se trouvent dans l'une de ces situations, ils sont admis à l'unité de soins intensifs où ils sont isolés, placés en observation pendant 14 jours — le temps d'incubation du virus — et reçoivent les différents médicaments, comme l'interféron, pour renforcer leur système immunitaire. Une fois sortis de l'hôpital, « un médecin leur rendra visite à domicile pendant sept jours pour s'assurer qu'il n'y a pas de symptômes ». Sierra explique qu'ils disposent « de toutes les ressources, fournitures, médicaments et équipements pour traiter le coronavirus dans tous les DCI ». À Miranda, sur 2.198 membres de l'équipe sanitaire cubaine, 1.600 en moyenne vont enquêter, tandis que le reste garantit les soins. « Entre 49 000 et 52 000 patients sont vus chaque jour, et 500 sont détectés avec des symptômes respiratoires chaque jour ».